

## **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Les entreprises algériennes notamment les PME et PMI rencontrent plusieurs obstacles pour se développer et prospérer, parmi ces problèmes, le manque de financement qui demeure leur problème majeur.

Après la levée de quelques contraintes relatives à la pratique du crédit-bail en Algérie, notre système financier a connu une certaine poussée dans ce domaine avec l'apparition des sociétés de leasing qui offrent la possibilité d'accéder à cette nouvelle technique.

Les avantages qu'offre le crédit-bail ouvrent de grandes perspectives à son essor notamment pour les PME-PMI. Sa petite structure et ses problèmes financiers ont fait d'elle le client adéquat pour ce type de financement.

Toutefois, des obstacles qui freinent l'évolution du leasing dans notre pays subsistent toujours. Son encadrement permanent est nécessaire. Avec une promotion suffisante, ce mode de financement devrait trouver sa place qu'il mérite dans l'environnement bancaire algérien.

Dans le cadre de recherche que nous avons réalisé au cours de ce travail, nous pouvons affirmer que sur le plan juridique, l'Algérie demeure très en avance sur le plan des textes réglementaire régissant ou touchant de près ou de loin le leasing, l'ordonnance 09/96 relative au crédit-bail à éclairer l'image sur cette instrument financier de tous ces coté, ceci a permet de sauvegarder l'équilibre entre les intérêts des différentes acteurs intervenants dans ce mode de financement.

En terme de comptabilité, l'application des normes comptables international IAS/IFRS sur lesquelles s'inspire le SCF a permet de développer ce mode de financement, en donnant aux entreprises algériennes la possibilité de profiter des nombreux avantages, notamment ceux de la déductibilité fiscale. Puisque les biens acquis dans le cadre du leasing vont être inscrits à leur bilan, ceci va changer leur avis sur le crédit-bail comme une simple opération de location seulement mais aussi comme un outil de location-financement qui leur permettra le financement de leur investissements sans se préoccuper de ne pas être le propriétaire de ce bien.

En effet, la fiscalité algérienne nécessite plus de développement, malgré les avantages fiscaux accordés au leasing pour encourager son développement, l'absence d'un texte spécifique qui regroupe tous le régime fiscal applicable aux opérations de crédit-bail limite considérablement les possibilités de financement par ce moyen. Ainsi la divergence entre les règles comptables et fiscales n'arrange pas les choses. Une harmonisation entre les deux règles devient un besoin urgent.

## Conclusion générale

---

En tout état de cause, l'essor de l'activité de leasing en Algérie ne doit en aucune manière faire perdre de vue les défis futurs et les difficultés actuelles de cette activité.

Pour conclure, nous pouvons dire que le principe de la prééminence du fond sur la forme introduit par l'utilisation du nouveau référentiel comptable SCF, peut être considéré comme étant le corollaire de l'image fidèle qui vise l'obtention d'états financiers traduisant de manière certes régulière et sincère, mais surtout fidèle à la situation financière et patrimoniale de l'entreprise et de ses performances. Grâce à cette approche, le bilan ne traduit pas une situation limitée par la notion du périmètre patrimonial qui consiste à ne faire apparaître un bien que lorsque l'entreprise en est juridiquement propriétaire.

Tout au long de l'élaboration de ce travail, nous avons rencontré plusieurs difficultés dont la principale réside dans le manque de documentation, notamment les livres des auteurs algériennes qui traitent le sujet du crédit-bail.

D'autres difficultés ont été rencontrées, notamment :

- Des difficultés d'accéder aux établissements bancaires pour un stage pratique ;
- Des difficultés à communiquer avec des spécialistes dans le domaine ;
- Aversion aux questions posées ;
- Le non maitrise des concepts de la part du.

Finalement, les recherches que nous avons effectuées, lors de l'élaboration de ce présent mémoire, restent incomplètes, néanmoins, nous espérons que les connaissances et les résultats obtenus feront l'objet d'une base de départ pour d'autres travaux complémentaires à l'avenir.